

Société A&G INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 39 Impasse des Grillons
83270 SAINT CYR SUR MER
851 723 718 RCS TOULON

Ci-après dénommée la « **Société** »

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS PRISES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 17 MARS 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX
LE DIX-SEPT MARS
A DIX HEURES

Les associés de la Société A&G INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, en visioconférence, sur convocation orale de la Directrice générale.

Sont présents ou représentés :

- **Monsieur Alexandre ACHACHE représenté par Madame Mégane THIBEAUX veuve ACHACHE**, agissant en sa qualité de conjoint survivant et de représentante de l'indivision successorale de ce dernier, décédé le 9 mai 2024 à SAINT-CYR-SUR-MER, propriétaire de 5 000 actions,
- **La société WM CAPITAL** Représentée par Monsieur Gaëtan WARIN, propriétaire de 5 000 actions,

Total égal au nombre d'actions composant le capital social, à savoir 10 000 actions de la Société A&G INVEST (ci-après « l'Assemblée »).

L'Assemblée Générale est présidée par Madame Sophie GUSTINE, Directrice générale de la Société (ci-après la « Présidente »).

La Présidente constate que l'Assemblée générale s'est réunie valablement, conformément aux dispositions de l'article 14.3 des statuts, l'un des associés étant présent et l'autre associé étant valablement représenté par Madame Mégane THIBEAUX veuve ACHACHE, dûment habilitée à cet effet, aucun associé n'ayant formulé d'observation ni de réserve quant aux modalités de convocation et de tenue de l'Assemblée.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer.

Les documents suivants sont mis à disposition de l'Assemblée :

- Projet de texte des résolutions,
- Rapport de la Directrice générale,
- Lettre de démission de la directrice générale Madame Sophie GUSTINE.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation du décès et de la cessation des fonctions de monsieur Alexandre ACHACHE et de la continuité de la direction de la société par la Directrice générale,
- Nomination d'une nouvelle Présidente,
- Démission de la Directrice générale et nomination d'un nouveau Directeur général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente donne lecture du rapport de la Directrice générale, de la Société et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Puis, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

* * *

PREMIERE RESOLUTION – Constatation de la cessation des fonctions de Président de Monsieur Alexandre ACHACHE et continuité de la direction de la société par la Directrice générale

L'Assemblée Générale prend acte du décès de monsieur Alexandre ACHACHE né le 21 août 1996 à LA CIOTAT (13), survenu le 9 mai 2024 à SAINT CYR SUR MER (VAR), ainsi qu'il résulte de l'acte de décès n°000068/2024 dressé par l'Officier d'État civil de la commune de SAINT CYR SUR MER.

En conséquence et conformément aux dispositions de l'article 13.1 des statuts de la société, l'Assemblée constate que les fonctions de Président de monsieur Alexandre ACHACHE ont pris fin de plein droit à compter du 9 mai 2024. L'Assemblée constate en conséquence la vacance du mandat de Président depuis le 9 mai 2024.

L'Assemblée Générale constate toutefois que, conformément aux dispositions de l'article 13.2 des statuts, la Directrice générale, Madame Sophie GUSTINE en fonction, disposant des mêmes pouvoirs de représentation que le Président à l'égard des tiers, celle-ci a suppléé l'absence de Président, et assuré la continuité de la direction et de la représentation légale de la Société depuis le 9 mai 2024, en exerçant l'ensemble des pouvoirs nécessaires à son fonctionnement et à la conduite de ses affaires sociales.

En conséquence, l'Assemblée prend acte de ce que la Société n'a pas connu de carence dans sa direction administrative et sociale, d'interruption de représentation ni de paralysie de son fonctionnement durant cette période.

L'Assemblée Générale prend également acte que la vacance du mandat de Président prendra fin à l'issue de la présente assemblée, la nomination d'un nouveau Président étant appelée à intervenir aux termes de la résolution suivante.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – Nomination d'une nouvelle Présidente

L'Assemblée Générale prenant acte du décès de Monsieur Alexandre ACHACHE, nomme en qualité de nouvelle Présidente, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La société WM CAPITAL

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €,
Dont le siège social est situé au 8 rue du Long Foin 91700 SAINTE GENEVIÈVE DES BOIS,
101 012 276 RCS EVRY
Représentée par Monsieur Gaëtan WARIN en sa qualité de Président

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, la Présidente assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Elle est investie dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement. La Présidente sera, en outre, remboursée de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION – Démission de la Directrice générale et nomination d'un nouveau Directeur général

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Madame Sophie GUSTINE de ses fonctions de Directrice Générale, à effet au 3 mars 2026, prend acte de cette démission. Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ses fonctions.

En conséquence elle nomme en qualité de Directeur général pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Cédric MANGOUA

Né le 23 septembre 1988 à ABIDJAN
De nationalité française
Demeurant au 71 Avenue de l'Europe 92400 COURBEVOIE

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Directeur Général assistera le Président dans ses fonctions.

Conformément aux statuts, il aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers. Sa rémunération sera fixée ultérieurement. Le Directeur Général sera, en outre, remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

Monsieur Cédric MANGOUA accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés présents et représentés.

Fait à SAINT CYR SUR MER, le 17 mars 2026.

Madame Sophie GUSTINE Directrice Générale <u>gustinesophie@gmail.com – 06 99 41 58 20</u>	
Monsieur Alexandre ACHACHE représenté par Madame Mégane THIBEAUX veuve ACHACHE Associé décédé <u>thibeaux.megane@gmail.com - 06 58 07 47 74</u>	
La société WM CAPITAL Représentée par Monsieur Gaëtan WARIN Associée <u>gaetanwarin@gmail.com - 06 68 24 74 00</u>	